

Commission des affaires culturelles :
Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre, sur la réforme des collèges
24 mars 2015

<http://videos.assemblee-nationale.fr/video.6585.commission-des-affaires-culturelles--mme-najat-vallaud-belkacem-ministre-sur-la-reforme-des-colle-24-mars-2015#>

Intervention de M. Rudy Salles (député Alpes Maritimes, porte-parole du Groupe UDI) à l'Assemblée nationale :

Le collège apparaît désormais comme le passage critique de la scolarité. Face à ce constat, le gouvernement répond par une série de mesures « gadgets », inspirées plus par une nécessité électorale de circonstance, plutôt que par une réforme d'envergure et ambitieuse que l'on pouvait attendre...

« ...le gouvernement dit aussi lutter contre le décrochage, or rien n'est fait contre la fermeture annoncée d'un nombre croissant de CIO. A Paris, se sont 8 centres sur 14 qui sont menacés de fermeture à la rentrée, il est fort regrettable qu'un tel choix ait été réalisé quand on sait le rôle majeur de ces centres dans l'accompagnement des jeunes... »

Au final, avec la même méthode que la réforme des rythmes scolaires, nous sommes ici dans l'hypocrisie la plus totale. Les questions essentielles ne sont pas traitées : ce texte ne permettra pas à tous les élèves de savoir lire, écrire, compter correctement à la fin du collège, elle ne changera rien à la réalité du décrochage scolaire, avec des jeunes livrés à eux-mêmes, et elle ne renforcera pas l'apprentissage de la citoyenneté par les collégiens, mesure qui devrait être au cœur d'une digne réforme du collège.»

Réponse de Mme Najat Vallaud-Belkacem

« j'avais noté quelque chose d'important...vous avez dû être sollicités sur ce sujet. Sachez que j'ai demandé aux Recteurs dans les départements dans lesquels les conseils généraux se désengagent de l'entretien des CIO...J'ai demandé aux Recteurs de me faire des propositions de cartes pour mieux mailler le territoire qu'on ne le fait actuellement, essayer d'apporter une réponse de proximité aux élèves qui ont besoin de conseils en orientation, donc ça veut dire qu'on va y compris faire ça au sein des établissements scolaires et au sein des CIO existants mais pour faire en sorte que partout sur le territoire il y ait un meilleur maillage. Notre objectif en terme chiffré, parce que nous nous avons des CIO d'Etat, mais c'est les CIO départementaux qui pour beaucoup d'entre eux sont en train de fermer, notre objectif pour pallier cette difficulté c'est qu'aujourd'hui on a 290 CIO d'Etat et bien je compte passer à 360 pour compenser ce désengagement, sachant que par ailleurs, dans le même temps, les conseils régionaux cette fois ci vont monter en puissance avec le SPRO qui va les amener à ouvrir des enceintes d'aide à l'orientation »

Remarques à propos de la réponse de Mme la Ministre

Mme la Ministre a « omis » de préciser que sur l'ensemble du territoire, il y a actuellement **510 CIO dont 290 d'Etat et 220 départementaux**. Ainsi, si l'Etat prévoit de passer de 290 à 360 CIO d'Etat, **quid des 150 CIO départementaux qui**

ne seraient plus pris en charge par les Conseils généraux ? C'est bien la question qui est posée pour les 11 CIO départementaux de l'académie de Paris : l'Etat, d'après sa carte cible n'en reprendrait que 3, que deviennent les 8 autres ? Mme la Ministre n'a donc pas répondu à la question de M. Salles.

D'autre part, comment compte-elle « mieux mailler le territoire au sein des établissements scolaires » ? En augmentant le nombre de postes de conseillers d'orientation-psychologues ?

Enfin, que viennent faire les conseils régionaux dans la réponse ? La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale préside la mise en place du SPRO. Cette loi indique clairement que l'Etat définit au niveau national la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. De plus, ce texte précise que les CIO ne font pas partie du SPRO. Les CIO y contribuent dans les limites fixées par une convention signée entre le Recteur, le Préfet et le Président de Région. Autrement dit, il ne relève pas de la compétence de ces « enceintes d'aide à l'orientation » créées par les Régions de prendre en charge l'orientation des élèves et des étudiants.